

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond, le 15<sup>e</sup> jour de juin 2015, à 19 h, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire**

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, Jean Cormier, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Est absent : Le conseiller monsieur René Leblanc.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Conformément aux articles 324 et 325 de la Loi sur les cités et villes, la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**ADMINISTRATION**

**153-06-15 1. Autorisation de paiement – Démarcheur**

**Considérant** les démarches effectuées par le démarcheur auprès d'entreprises nationales et internationales, concernant le potentiel économique de développement du secteur forestier à New Richmond;

**Considérant que** lesdites démarches ont également été effectuées auprès d'Investissement Québec;

**Considérant que** le budget annuel de dépenses qui était alloué pour ces projets de démarchage, a été atteint au 31 mars 2015;

**Considérant** les réclamations d'honoraires et de frais de déplacements reçus du démarcheur pour les mois d'avril et mai 2015;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le versement d'un montant total de mille quatre cent vingt-deux dollars et quinze cents (1 422,15 \$), taxes incluses, et ce, à titre de paiement final, pour les honoraires du démarcheur.

**154-06-15 2. Projet de vente par appel d'offres – Vieux-Couvent de Saint-Edgar**

**Considérant qu'**une rencontre s'est tenue avec les membres de l'organisme de Promotion de développement de Saint-Edgar, concernant l'avenir du Vieux-Couvent de Saint-Edgar;

**Considérant** que l'utilisation du bâtiment est très minime;

**Considérant** les démarches de la Ville visant à mettre fin au bail emphytéotique concernant ledit bâtiment et conclu avec la Corporation du Camp théâtre de l'Anse;

**Considérant** l'état dudit bâtiment;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'entreprendre les procédures d'appel d'offres afin de mettre en vente le Vieux-Couvent de Saint-Edgar. Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents concernant l'acte de résiliation du bail emphytéotique dudit bâtiment avec la Corporation du Camp théâtre de l'Anse.

**155-06-15 3. Appel d'offres – Fourniture, livraison et installation d'enseignes publicitaires le long de la route 132**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de sept (7) entreprises et se terminant le 15 juin 2015 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enseignes publicitaires le long de la route 132;

**Considérant** la réception de trois (3) soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Option 1 – Peinture (montant taxes incluses)</b>	<b>Option 2 – Vinyle (montant taxes incluses)</b>
Les Enseignes professionnelles	29 491,89 \$	28 392,62 \$
Enseignes Idée Plus (non conforme)	49 324,27 \$	47 082,26 \$
Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc.	51 465,11 \$	51 465,11 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par Les Enseignes professionnelles, Option 1 - Peinture, au montant de vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-neuf cents (29 491,89 \$), taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet appel d'offres. Il est entendu que la dépense sera assumée à même le Règlement d'emprunt 915-12.

#### **SERVICE DES LOISIRS**

**156-06-15 4. Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**Que** la Ville de New Richmond autorise la présentation du projet « Réfection des terrains de tennis » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III;

**Que** soit confirmé l'engagement de la Ville de New Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**Que** la Ville de New Richmond désigne madame Ann-Julie LeBlanc, directrice du Service des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **SERVICE DE L'URBANISME**

**157-06-15 5. Autorisation de vente – Lots 5 321 546 et 5 321 542**

**Considérant que** suite à la rénovation cadastrale, les lots provisoirement connus sous les numéros 5 321 546 et 5 321 542 (anciennement 513P), deviendront des lots excédentaires, dont la Ville souhaite se départir;

**Considérant que** ces lots sont situés sur une partie d'un terrain pour lequel l'acheteur visé payait des taxes foncières;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente, au prix d'un dollar (1 \$), plus taxes, à M. Claude Allard, des lots provisoirement connus sous les numéros 5 321 546 et 5 321 542. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction. Il est à noter que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. Il est également entendu que les honoraires du notaire pour cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

**158-06-15**

**6. Autorisation de signature – Cession du lot 5 321 388**

**Considérant que** suite à la rénovation cadastrale, le lot provisoirement connu sous le numéro 5 321 388 (anciennement 161-5), servant d'assiette à la rue Cormier dans la partie Est, serait inscrit au cadastre au nom de messieurs Roger Cormier et Aimé Cormier;

**Considérant que** cette portion de terrain est une voie publique faisant partie de l'assiette de la rue Cormier et que cette situation doit être régularisée;

**À ces causes**, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à la cession du lot provisoirement connu sous le numéro 5 321 388, propriété de messieurs Roger Cormier et Aimé Cormier. Il est entendu que les frais de cette transaction seront assumés par la Ville.

**TRAVAUX PUBLICS**

**159-06-15**

**7. Embauche – Étudiants – Service des travaux publics**

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal l'Informateur concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2015;

**Considérant qu'**un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'entériner l'embauche de Jacob Thibodeau et Alexandre Piley, à titre d'étudiants pour la période estivale, à compter du 8 juin 2015, pour le Service des travaux publics.

**160-06-15**

**8. Programme TECQ 2014-2018 – Programmation partielle des travaux**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

### **9. Embauche étudiant – Période estivale – Préposé à l'entretien des Jardins sur la Baie et aide aux activités culturelles**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

#### **Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 02.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière